



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des finances DFIN
Finanzdirektion FIND

Rue Joseph-Piller 13, 1701 Fribourg

T +41 26 305 31 01, F +41 26 305 31 10
www.fr.ch/dfin

Fribourg, le 28 novembre 2018

—
Loi modifiant la loi sur la Caisse de prévoyance de l'Etat (Révision du plan de prévoyance) – Procédure de consultation
Questionnaire

Approuvez-vous le changement de primauté proposé ?
Si le changement de primauté est décidé, à partir de quel âge des mesures transitoires devraient-elles être accordées ? (art. 30b APL + rapport expl., ch. 4)
A partir de 45 ans
A partir de 50 ans
Quelle variante de mesures transitoires préférez-vous ? (art. 30b et 30c APL + rapport expl., ch. 4)
Variante 1
Variante 2
Variante 3
Approuvez-vous l'opération de recapitalisation partielle proposée ? (art. 30d et 30e APL + rapport expl. ch. 5)
Etes-vous favorable à ce que la possibilité soit donnée aux assuré-e-s de cotiser davantage afin d'améliorer leurs conditions de retraite ? (art.7 al. 2 et 13 al. 1^{bis} APL + rapport expl. ch. 7)